



CONSEIL COMMUNAL  
JOUXTENS-MEZERY

**Procès-verbal**  
Séance du 27 octobre 2015,  
à 20h00 heures, à la salle communale.

Présidence: Michel BORER

1. Présentation du nouveau poste mobile de la gendarmerie vaudoise sur la place du village
2. Opérations préliminaires
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015
4. Communications du bureau et de la Municipalité
5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)
6. Préavis No 6/2015 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016
7. Interpellations, motions, postulats
8. Propositions individuelles et divers

**1. Présentation du nouveau poste mobile de la gendarmerie vaudoise sur la place du village**

M. l'Adjudant Mario Messina présente le poste mobile qui lorsqu'il est en service est occupé par un gendarme dans le véhicule et de deux gendarmes en patrouille à pieds ou à vélo. Il est possible d'y déposer une plainte ou de remplir un formulaire pour des objets perdus. Le véhicule devrait être présent 1 fois par mois dans la commune. Après une série de questions – réponses, M, le Président remercie M. l'Adjudant Messina et ses collègues pour la présentation.

De retour à la salle communale, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue.

**2. Opérations préliminaires**

|            |    |
|------------|----|
| Effectif : | 50 |
| Présents : | 40 |
| Excusés :  | 9  |
| Absent :   | 1  |
| Majorité : | 20 |

Excusés : Jacques BOVAY, Jean-Marc BUCHS, Jean-Luc CACHIN, Michèle DE PREUX, Hugo INEICHEN, Jacek MANTHEY, Federico MOLINA, Michel MOREL, Jean-François OBERSON.

Absent : David BURKHARD

M. Le Syndic excuse l'absence de Monsieur Luc RECORDON Municipal qui participe à l'émission Infrarouge de la RTS.

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

M. le Président demande s'il y a des commentaires concernant le PV de la séance du 30 juin 2015.

M. Bernard FREEMANTLE demande qu'à la page 16 au point 11. Nomination, lorsqu'il présente la commission des finances que la phrase « Il n'y a pas d'autres candidats, » soit mise à la ligne.

Le procès-verbal est adopté à une forte majorité moins 1 abstention

M. Le Président remercie la secrétaire pour son rapport.

### 4. Communications du bureau et de la Municipalité

#### 4.1 Communications du bureau

#### Elections fédérales du 18 octobre 2015 :

Monsieur le Président remercie Mesdames et Messieurs les conseillers qui ont consacré une partie de leur dimanche au dépouillement.

Conseil des Etats, ont obtenu des voix dans notre commune ;

|                      |          |
|----------------------|----------|
| M. Luc RECORDON      | 218 voix |
| M. Olivier FRANÇAIS  | 183 voix |
| Mme Géraldine SAVARY | 171 voix |

Taux de participation : 55.62 %

Tous les résultats détaillés sont disponibles sur le site internet du canton de Vaud.

Le deuxième tour aura lieu le dimanche 8 novembre 2015

Conseil National, les tendances de notre commune

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| PLR. Les libéraux radicaux | 25,95 % |
| Parti socialiste           | 15,07 % |
| Les Verts                  | 13,65 % |
| UDC                        | 12,96 % |

Taux de participation : 54,36 %

#### **4.2 Communications de la Municipalité**

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 8 de l'ordre du jour, propositions individuelles et divers.

### **5. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche et Commission du feu)**

Mme Fabienne SEGU prend la parole pour l'ASIGOS concernant leur séance du 23 septembre 2015.  
(Copie jointe au PV)

### **6. Préavis No 6/2015 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016**

M. Pierre CEVEY, rapporteur, lit les conclusions de la commission des finances.

M. le Syndic annonce que la Municipalité maintient son préavis n° 6/2015 avec l'arrêté d'imposition à 55%.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis n° 6/2015 et ensuite sur l'amendement proposé par la commission des finances.

M. Michel GOLAY dit que le rapport de la commission des finances contient des éléments excessivement importants qu'on ne découvre pas dans le préavis municipal. Le préavis n'est pas daté, il a été adopté par la Municipalité le 1<sup>er</sup> septembre 2015 alors que le rapport de la commission comporte la date du 9 octobre 2015 aussi il demande si il n'y a pas eu de précipitation de la Municipalité au moment de l'élaboration de son préavis. Il serait souhaitable d'actualiser le 1<sup>er</sup> alinéa du chapitre 4 du préavis et éviter d'inverser les conséquences pessimistes en conséquence bienheureuse de l'annulation de l'impôt foncier. En vue des explications claires et judicieuses de la commission des finances et de ses conclusions, M. Michel GOLAY propose aux membres du Conseil d'approuver l'amendement proposé par la commission des finances.

M. Alain GUGGER trouve qu'il n'y a aucune raison d'augmenter le taux d'imposition. Si on regarde les dernières années, nous avons diminué la dette par millions tout en diminuant le taux d'imposition. La situation financière de la commune est saine, s'il y avait un changement, un retournement de situation négatif, il serait toujours possible d'augmenter le taux étant donné que nous avons la possibilité de le modifier une fois par année et si une situation se détériorait et que l'on verrait des chiffres négatifs on aurait la possibilité d'emprunter et d'augmenter le taux d'imposition et par la suite de rembourser ces dettes.

M. Roland VIDI aimerait revenir sur l'alinéa auquel M. Michel GOLAY a fait allusion et trouve que cela serait intéressant de connaître quelles sont les activités communales qui seraient remises en question.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX demande à M. Michel GOLAY quelles sont les activités qu'il remet en question suite à l'allusion au chapitre 4, 1<sup>er</sup> alinéa.

M. Michel GOLAY répond où est écrit la phrase « c'est-à-dire sans que certaines activités communales ne soient remises en question ».

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX ne peut pas dire exactement quelles activités seraient remises en question. Cette phrase n'est peut-être pas très adroite selon lui, cela pourrait être des investissements remis en cause mais pour l'instant ils ne sont pas encore connus. Par contre, la commune peut « vivre » l'année prochaine avec un taux à 53% mais depuis plusieurs années on déplore que la facture sociale soit chère. On s'aperçoit que plusieurs communes de la région vont maintenir leur taux ou l'augmenter.

Vraisemblablement, le taux moyen des communes va augmenter, en restant avec un taux bas la commune de Jouxens-Mézery est pénalisée par le fait que le taux moyen d'imposition augmente. Après avoir fait un petit exercice simple si on encaisse les mêmes montants avec un taux de 55% ou un taux de 53% par rapport aux éléments connus, aux taux d'imposition que l'on a pris en compte dans la simulation qui sont ceux pour 2014, la facture sociale augmente de CHF. 194'500.- si on maintient le taux à 53%. Il est préférable d'augmenter le taux à 55% et de suivre le mouvement des autres communes car on va au-devant d'une période d'investissements importants les prochaines années car il y a de nombreux ouvrages à réaliser et on devra quand même augmenter le taux dans le futur, cela peut être déjà en 2017.

M. Adrien LE GAUFFEY pense que quelque chose n'a pas été évoqué et qui a son avis pourrait aider à la question. Ce serait d'inviter les rentiers à peut-être participer un peu et donc d'augmenter certaines taxes évoquées dans l'arrêté d'imposition, typiquement les impôts fonciers et les différents droits de mutations dont ceux de successions même si cela avait déjà été traité. Il propose des variations de 5 centimes voir de 10 centimes en ligne directe descendante. Il est facile de « taper » chez tous les contribuables qui voient leur pouvoir d'achat diminuer alors il lui semble qu'économiquement parlant quelque chose qu'il dirait plus ou moins égal serait justement de traiter ce genre de cas qui pourrait aider la commune et ses citoyens en premier lieu.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de la commission des finances.

M. Thierry REYMOND estime qu'il n'y aucune raison rationnelle et objective d'augmenter le taux d'imposition pour l'instant. L'argument de suivre les autres communes lui semble pas très relevant, le taux d'endettement de la commune est très bas, les perspectives sont bonnes, les chiffres sont bons, les investissements pour 2016 sont plutôt standards, donc aucune raison pour augmenter de 2 points le taux d'imposition aux contribuables. Fin 2016 pour l'année 2017, il y aura une évolution des choses qui vont changer dans les années à venir mais il sera bien assez tôt de remettre la discussion sur la table pour 2017 si c'est nécessaire.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX maintient que l'on peut vivre avec ce taux de 53% mais qu'avec ce taux la contribution de la facture sociale augmente de CHF. 194'500.- sur la base du taux de 2014

M. Michel GOLAY dit que s'agissant de la péréquation intercommunale, il propose que la Municipalité qui a désigné une commission planchant sur les différents problèmes de la péréquation charge ladite commission de procéder à l'étude de ce que l'on vient d'entendre de la part du Municipal M. Pierre-Henri FROIDEVAUX pour savoir si au moment de l'augmentation du taux d'imposition communal l'on bénéficierait d'une réduction de notre part à la péréquation intercommunale. Il n'en est pas du tout sûr et aucun technicien financier des collectivités publiques ne peut le dire. En revanche, si la commission fait son travail pour autant que la Municipalité mandate cette commission, il pense qu'il y aurait plus de clarté, de précisions, plus de définitions à ce sujet. Le rapport de la commission des finances est très explicite par rapport au préavis municipal. Il ne faudrait pas que cette discussion sur la péréquation vienne modifier le taux d'impôt de la commune que la Municipalité a proposé de relever de deux points. La commission des finances a fait un rapport très explicite, un rapport qui apporte bien d'autres informations que l'on ne lit pas dans le préavis, ce n'est pas une critique, on sait que la Municipalité n'avait pas à disposition au moment de son écriture différents éléments que le canton a pu donner un peu plus tard et qui a bénéficié à la commission des finances pour étudier le préavis municipal. Il ne faudrait pas que ce problème de péréquation influence le Conseil communal pour l'acceptation ou non de l'amendement tel qu'il est proposé.

M. José Carlos MOLINA demande à la page 3 du rapport de la commission des finances, concernant l'annulation de l'impôt foncier, comment on arrive avec l'annulation de l'impôt foncier à une plus-value de CHF. 60'000. –

M. Thierry REYMOND pour répondre à M. José Carlos MOLINA explique que pour avoir tous les calculs il le renvoie au rapport de la commission des finances sauf erreur pour le taux d'impôt de l'année dernière où il y avait tout le détail. En fait ce qui se passe c'est que si l'on met le taux de l'impôt foncier à zéro, on se prive d'une rentrée fiscale de la part de nos contribuables pour la commune mais dans un autre temps on a un impact direct sur la fameuse péréquation intercommunale et donc la différence entre les deux faisait ressortir une économie de CHF. 60'000.- pour la commune. Il dit qu'il ne sait pas très exactement ce qui en

est ressorti sur les chiffres car cela fait une année, nous avons encore les éléments très concrets pour le mentionner mais c'était l'idée et des simulations avaient été demandées au canton pour étayer cette proposition qui avait été acceptée par le Conseil l'an passé.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX désire répondre à M. Michel GOLAY. C'est volontiers que la Municipalité veut confier ce travail à la commission de péréquation intercommunale. Simplement on est toujours en décalage avec cette affaire-là parce qu'à ce jour on a connaissance des chiffres des autres communes uniquement pour 2014. Effectivement pour faire le calcul exact, il faudrait connaître le taux d'imposition de toutes les communes pour 2016 et on les connaîtra après avoir pris la décision de notre taux d'imposition. On peut se réunir pour faire quelques simulations et constater qu'effectivement plus on s'éloigne du taux moyen d'imposition communal plus la contribution de la facture sociale est élevée. C'est malheureusement le calcul péréquatif qui est ainsi conçu et ensuite on doit prendre une option et maintenant nous n'avons pas le choix d'attendre puisque une décision sur notre taux d'imposition doit être prise ce soir.

M. le Président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer sur l'amendement de la commission des finances.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le président passe au vote de l'amendement. Il est accepté par 31 oui, 3 avis contraires et 3 abstentions.

M. le Président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer sur le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président propose de passer au vote. Le préavis n° 6/2015 amendé est accepté par 34 oui, 2 avis contraires et 2 abstentions

#### **Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,**

- vu le rapport de la Municipalité (préavis No 6/2015),
- vu le rapport de la Commission des finances du 9 octobre 2015
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour **l'année 2016, modifié** selon l'amendement de la commission des finances fixant le taux d'imposition à 53%
2. **de charger** la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

## **7. Interpellations, motions, postulat**

M. le Président a reçu une motion au début de la séance et prie le motionnaire de lire sa motion.

M. Ivan SPRING lit sa motion « pour l'acquisition d'un domaine viticole pour la commune de Jouxens-Mézery » (Motion jointe au PV).

M. le Président demande si la Municipalité désire s'exprimer.

M. le Syndic répond par la négative car c'est le Conseil qui doit décider de la prise en considération de la motion.

M. le Président demande si quelqu'un désire s'exprimer.

M. José Campo dit que c'est très sympathique mais il désire connaître le coût pour la commune et combien de mètres carrés.

M. le Président dit que la Municipalité ne peut pas répondre mais que le motionnaire peut répondre s'il a fait une étude approfondie.

M. Ivan SPRING dit qu'il n'a pas fait d'étude approfondie mais pour répondre à M. José CAMPO. un cep de vigne produit une bouteille de vin, un mètre<sup>2</sup> CHF. 10.- le m<sup>2</sup> donc nombre de bouteilles fois CHF. 10.-

M. Michel GOLAY rappelle qu'il est déjà arrivé que des idées bonnes ou moins bonnes soient proposées au Conseil communal sous le nom de la motion mais qui ont échouées. Il dit à M. Ivan SPRING que la motion est connue par lui, c'est inviter la Municipalité à étudier et faire un rapport mais non pas à la Municipalité de contrer la décision du Conseil communal. Or il existe un autre véhicule pour cela c'est le postulat. En transformant la motion en postulat, il y a des chances que le Conseil communal suive parce qu'il serait demandé à la Municipalité son avis sur une telle proposition. La Municipalité aurait beaucoup plus d'objectivité à apporter dans son rapport concernant le postulat qui permettrait ensuite au Conseil communal de dire oui ou non à la poursuite de l'étude et à sa mise en application. Dès lors, M. Michel GOLAY propose à M. Ivan SPRING de transformer la motion en postulat.

M. Ivan SPRING remercie M. Michel GOLAY pour cette remarque et évidemment va prendre au bond cette remarque et prie M. le Président de changer le titre de motion en postulat.

M. le Syndic aimerait apporter un commentaire concernant les allusions de M. Ivan SPRING. Dans cette commune, on privilège le terroir vaudois avec quelques fois des petites spécialités mais on achète toujours du vin vaudois. Des vigneron nous ont approchés pour que nous ayons des étiquettes au nom de la commune de Jouxens-Mézery mais comme la commune ne possède pas de vigne, M. le Syndic préfère boire du vins vaudois sans étiquette de Jouxens pas comme certaines communes le font et qui n'ont aucun lien avec les vignobles.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe au vote et précise qu'il faut un cinquième des membres présents pour le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

Le cinquième des membres étant atteint, le postulat sera renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

#### **Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,**

- vu le postulat déposé par Monsieur Ivan Spring :
- « pour l'acquisition d'un domaine viticole par la Commune de Jouxens-Mézery »

#### **décide**

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

## **8. Propositions individuelles et divers**

M. Thierry DE MITRI s'est laissé dire que des gens hors commune se comportaient comme des pendulaires en allant se parquer sur le parking de l'église pour aller prendre le LEB. Il se trouve le matin que les parents qui déposent les enfants ont du mal à trouver une place. Il demande si ce constat a été fait par la Municipalité et si ce genre de remarques avait déjà été formulé et dans le cas échéant si on pouvait apporter une solution comme les places de parc à la gare du LEB. Faudrait-il instaurer un système de carte mais manifestement il y a un certain mécontentement de la part des parents.

M. le Syndic dit qu'il a eu cette discussion la semaine passée avec le personnel communal, le parking se remplit de plus en plus. Il faut dire que certains matins. il y a des activités dans le bâtiment administratif et

à la salle de gym. Quant à savoir si des gens viennent parquer leur voiture pour aller jusqu'au LEB, il en doute. Par contre on sait qu'il y a des voitures ventouses, il a demandé dernièrement à Mme Sylvie GOY de savoir ce qu'il en était d'une très grosse BMW qui était parquée là près d'une semaine et au moment où il a dit cela le véhicule était loin. On s'aperçoit qu'il a des gens qui habitent les environs surtout sur Mézery qui n'ont pas de parking ou qui ont qu'une place de parc et qui possèdent plusieurs voitures aussi ils utilisent le parking. Pour l'instant, il n'y a aucune limite de temps pour le parking communal de l'église. C'est une chose que la Municipalité doit réfléchir parce qu'il manque des places et que la Municipalité en est consciente. Il faut dire qu'il y a des personnes qui ont des activités au centre du village et qui y parquent. Il y a le personnel communal, les maîtresses d'école, la pétanque mais il y a des voitures ventouses aussi le problème est assez difficile et cela va être discuté en Municipalité. Mettre une zone 15 heures, qui c'est qui va contrôler ? Il n'y a pas d'agent pour cela, il faudrait engager un agent de sécurité mais on ne peut pas engager quelqu'un pour deux heures. Il est vrai que c'est un problème pointu mais la Municipalité va en discuter.

M. Bernard FREEMANTLE pose la question à M. Claude RAMSEYER s'il peut informer le Conseil des dernières nouvelles concernant Grandchamp.

M. Claude RAMSEYER répond que s'il avait eu quelque chose à communiquer que bien entendu cela aurait été fait en priorité mais pour l'instant la Municipalité est dans l'attente du résultat du tribunal. Normalement et à la demande de l'Hoirie, la décision aurait dû être rendue à la fin de l'été. L'été est terminé mais la seule chose qu'il peut dire c'est qu'il imagine bien que dans le domaine de l'urbanisme, la décision aura un effet de jurisprudence et le canton devra être très attentif à ce qui ressortira de cette jurisprudence.

M. Michel GOLAY rappelle que lors du dernier conseil, il a été longuement discuté des problèmes concernant les frais du LEB et il lit la phrase à la page 9, 3<sup>ème</sup> paragraphe du procès-verbal, M. le Président annonce que la Municipalité va rectifier les chiffres qui seront communiqués lors du prochain conseil. M. Michel GOLAY attendait la réponse de la Municipalité dans leurs communications. Il ne l'exige pas maintenant mais rappelle que des précisions soient apportées lors du prochain conseil.

M. le Syndic demande à M. Michel GOLAY si cela concerne le passage sous la route. M. le Syndic présente au beamer un fichier Excel que M. le Boursier a préparé.

M. Michel GOLAY remercie M. le Syndic et propose que ce fichier soit joint au PV. (fichier joint au PV)

M. le Syndic remercie M. le Boursier pour le travail accompli. Il en profite pour projeter des photos de l'avancement des travaux des collecteurs au chemin des Vignettes pour que le Conseil constate l'ampleur du chantier.

M. André ROLAND pose une question à M. le Syndic concernant l'état des travaux de la Fleur-de-Lys et demande s'il peut faire un petit topo de la situation.

M. le Syndic dit avoir des nouvelles toutes fraîches étant donné qu'il s'est rendu avec Mme Chantal FAVRE à l'inauguration du viaduc du LEB. Il y a eu une petite réception avec l'état-major du LEB, des TL, le Syndic et deux Municipaux de Romanel ainsi que le Syndic et un Municipal de Prilly. Mme Chantal FAVRE a coupé le ruban en compagnie de Mme la Conseillère d'Etat Nuria GORRITE. Le timing a marché parfaitement et le montant des travaux pour le viaduc n'a pas été dépassé. Pour l'instant, on ne connaît pas encore le montant de la participation que la commune devra payer pour le carrefour de la Fleur-de-Lys et du chemin du Dérochet. La commune de Prilly n'a pas encore fait de décompte mais il devrait se situer au alentour de CHF. 300'000.- / CHF. 350'000.- pour la commune de Jouxkens-Mézery.

M. Bernard FREEMANTLE demande si une discussion avec Prilly a eue lieu sur la route du développement de Prilly, c'est-à-dire de liaison entre la Fleur-de-Lys et la frontière de Prilly vers la piscine puisqu'on sait que l'on va être confronté à ce problème très rapidement tout en sachant que la descente de la Broye sera de 30 km/h.

M. le Syndic en a discuté avec M. Alain GILLIERON Syndic de Prilly, et on est en plein avancement du tracé qui est déjà établi. Les deux bureaux ont été mélangés c'est-à-dire que celui qui s'occupe du tracé Fleur-de Lys - Champvent et de la modération du trafic étant donné que cela sera à 30 km/h. Pour le 30km/h, c'est certain car on a la lettre de la Conseillère d'Etat, Mme Nuria GORRITE qui certifie que la

route de la Fleur-de-Lys sera à 30 km/h ainsi que la route de Champvent, cela est entendu depuis longtemps. Evidemment, le service des routes et le Voyer ont mis une opposition totale au 30 km/h à la Fleur-de-Lys. La Municipalité a fait un courrier à la Conseillère d'Etat en disant que le précédent Conseiller d'Etat M. François MARTHALER avec promis à MM. Alain GILLIERON et Luc RECORDON que la route de la Fleur-de-Lys serait à 30 km/h. Contre l'avis de ses propres services, Mme Nuria GORRITE nous a promis que la route de la Fleur-de-Lys sera à 30 km/h. Le projet est à bout touchant, le Conseil en entendra parler prochainement.

M. Bernard FREEMANTLE concernant la route de Beau-Cèdre, a constaté que le goudronnage a été effectué, que des lignes blanches avaient été imprimées sur le côté droit et il pense que le côté gauche va suivre prochainement selon les tracés mais aucun obstacle n'a été mis à droite en venant de Prilly direction la place du village. Une lettre avait déjà été envoyée pour trouver un moyen de ralentir les gens venant de l'extérieur. Est-ce qu'une réflexion a été entreprise car pour l'instant, il ne voit rien poindre. M. Bernard FREEMANTLE dit qu'il y a un point positif et remercie la Municipalité pour les piquets rouges au bas du chemin de la Rueyre qui doivent être très efficaces.

M. le Syndic dit qu'il en avait marre de payer et qu'il faut remercier le chef de la voirie, Steeve Gilliéron d'avoir mis ces piquets. Personnellement, il a suivi trois camions en l'espace d'un quart d'heure qui montait la Rueyre et qui se rendaient sur un chantier et on ne peut pas empêcher l'accès car c'est une maison qui est en train de se construire à Mont-Robert. Ces camions ne peuvent pas passer à la Fleur de Lys, ni à la route de Broye. Cela doit être ces camions qui ont cassé ce passage en bois. Une lettre a été adressée aux entreprises de faire attention et en y mettant les piquets rouges. Ceux de la Fleurs-de-Lys ne passent qu'en haut après une demande à la Municipalité, ils passent au Dérochet, il abîme le bord du Dérochet mais ils remettront tout en ordre à la fin du chantier selon une convention établie. Il s'adresse à M. Bernard FREEMANTLE et M. Ivan SPRING qui avaient fait un très joli plan mais qui ne l'a pas pris avec lui à son regret. Ce plan faisait que le chemin de Beau-Cèdre et il lui semble qu'ils n'avaient pas mentionné un élément physique, MM. FREEMANTLE et SPRING avaient fait de grandes bandes oranges de chaque côtés et au milieu de la route des flèches qui allaient l'une contre l'autre et M. le Syndic à montrer cela au service des routes qui sont venus sur place avec le voyer cantonal. Le service des routes ne voulait pas de la couleur orange et les deux flèches sont totalement interdites. Les bandes qui se trouvaient de chaque côté étaient trop larges étant donné que la loi exige qu'il reste 3 m. 50 de noir. La Municipalité a tout de même gardé leur suivi tout gardant 3 m. 50 de noir et il pensait qu'il y aurait eu une inauguration ce soir. Cela aurait dû être fini en fin de semaine passée mais le terrain était encore trop gras et au fur à mesure qu'ils faisaient les bandes, les feuilles tombaient aussi la peinture n'a pas tenue elle a cloqué, la couleur à tourner par rapport au gras. C'est un revêtement spécial qui est granuleux qui va peut-être un peu bruyant mais pour le conducteur il va se rendre compte que ce n'est pas de la route directe. Le poseur de Plastic Line viendra poser plus tard les bandes qui seront grises car le terrain est encore trop gras.

M. Ivan SPRING dit qu'il était intervenu au mois de février 2015 concernant le campanile où se trouve un tag polisson et désire savoir si un nettoyage était prévu.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond que ce campanile est un monument historique protégé. Mme ROUGE, préposée aux monuments historique est venue visiter le campanile et elle délivrera un rapport sur les droits que l'on peut faire ou ne pas faire autour de ce campanile. Notre secrétaire communale a écrit une lettre pour demander le rapport suite à sa visite fin juin début juillet. Mme ROUGE pourra nous recommander des entreprises spécialisées pour ce genre de travail.

M. Ivan SPRING demande où en est la zone de rencontre.

M. le Syndic va rencontrer à mi-novembre l'ensemble des sociétés locales avant d'en parler au Conseil communal.

M. Jacques MILLIET aimerait avoir un inventaire des collecteurs privés qui ont une fonction public, si cet inventaire a été fait, peut-on en prendre connaissance et dans les cas où des collecteurs sont privés avec fonction public est-ce que des mesures vont être prises.

M. le Syndic explique qu'un inventaire des collecteurs a été fait sur l'ensemble de la commune sur lesquels nous devrions éventuellement participer et un deuxième inventaire a été fait des parcelles où nous devrions encore déplacer des collecteurs. Ces deux inventaires existent, ils sont au Greffe municipal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. le Président lève la séance à 21h50 et rappelle la prochaine séance agendée au 8 décembre 2015 à 19h00, suivie de la traditionnelle fondue auquel il ne faudra pas manquer de s'inscrire.

Le Président



Michel BORER

La Secrétaire



Josiane Romanens

Annexes : ment.